APRÈS ART. 2 N° CD83

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Non soutenu

AMENDEMENT

N º CD83

présenté par

M. Taite, Mme Bonnet, M. Kamardine, M. Viry, Mme Petex, M. Brigand, Mme Périgault, Mme Louwagie, M. Descoeur, M. Ray, Mme Anthoine, M. Hetzel, Mme Corneloup et M. Dubois

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Après l'article L. 312-17-3 du code de l'éducation, il est inséré un article L. 312-17-4 ainsi rédigé :

« Art. L. 312-17-4. – Une information et une éducation à l'agriculture et aux modes de productions agricoles, cohérentes avec les orientations du programme national relatif à la nutrition et à la santé mentionné à l'article L. 3231-1 du code de la santé publique et avec le programme national pour l'alimentation mentionné à l'article L. 1 du code rural et de la pêche maritime, seront dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées.

« Ces séances auront pour objectif de sensibiliser tous les élèves à la réalité du monde agricole dans toutes ses dimensions, humaines, économiques, sanitaires et écologiques. Elles peuvent associer des intervenants extérieurs. Elles permettront la transmission et l'acquisition des connaissances et des savoirs relatifs à la nature, à la culture, à une nutrition saine et à la nécessité de protéger la souveraineté alimentaire et agricole. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les événements récents ont mis en avant le soutien des Français à leur agriculture, mais aussi la méconnaissance profonde sur la réalité de ce découvrir la réalité du monde agricole Il est nécessaire de faire à nos enfants. De même qu'il leur est appris à lutter contre le gaspillage alimentaire, il faudrait leur apprendre produit est De même qu'on leur parle écologie et empreinte carbone, il faudrait leur apprendre où est produit ce De même qu'on les encourage à avoir une vie saine, avertis des dangers des addictions et incités à pratiquer un sport, il faudrait leur apprendre à se prémunir contre la « malbouffe » en choisissant une alimentation saine, locale et de qualité.

APRÈS ART. 2 N° CD83

Aussi, il convient de modifier en ce sens le code de l'éducation et faire de l'agriculture une réelle matière d'enseignement.